

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4175>



MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2012

Mutations : les barèmes de tous les voeux ont été vérifiés

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Date de mise en ligne : samedi 19 mai 2012

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Dans l'académie de Dijon, vous êtes **1358** collègues à participer au mouvement intra académique.

Comme vous l'avez-vu en préparant vos vœux, de plus en plus de postes sont avec des compléments de service en SEGPA ou dans un autre établissement, une autre ville.

Selon le rectorat, les postes spécifiques représentent maintenant environ 10% des postes définitifs en établissement : ce sont autant de postes qui ne permettent pas de nomination selon les règles communes ...

La réforme des lycées avec sa mise œuvre en Terminal se traduit par de nombreuses suppressions de postes, notamment en STI ... et des difficultés pour les collègues.

De même, le rectorat a gelé des postes pour les stagiaires : nous demandons que le nouveau ministre décide immédiatement la réduction du service des stagiaires (1/3 de temps en moins dès la rentrée 2012), que ceux-ci soient nommés sur des BMP ce qui permettrait de « réinjecter » dans le mouvement intra des postes vacants pour les demandeurs de mutation.

Après celle du mouvement interacadémique, la bataille continue à l'intra face à la divulgation annoncée par l'administration, avant les commissions paritaires de juin, d'un document de travail nécessairement inachevé et aléatoire, non contrôlé. **Là aussi, nous demandons que le nouveau ministre interdise ces pratiques.** Seul le travail exhaustif de vérification et d'amélioration du projet informatique mené par les élus et l'examen contradictoire en commission garantissent à chacun et à tous l'égalité de traitement.

Le SNES-FSU et ses élus sont résolus à continuer d'exercer dans les commissions paritaires le contrôle démocratique pour lequel la profession les a mandatés. **Ensemble, exigeons du nouveau gouvernement le respect du paritarisme. C'est la garantie collective du respect des droits de chacun et de tous.**